

Chapitre IV. Le système verbal du français

1. A propos des verbes

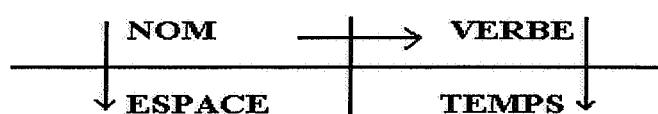
Avant de nous consacrer aux catégories verbales en français, nous aimeraisons rappeler certaines remarques concernant le verbe en général.

1.1. Définition

Dans la plupart des langues, nous trouvons au moins deux éléments essentiels pour une construction de phrase : **nom** et **verbe**.¹ Si nous les distinguons l'un de l'autre d'une manière simple, les noms servent à désigner les entités existantes dans l'univers, qui est l'espace.

En revanche, le verbe consiste à évoquer le rapport entre des êtres ou des objets dans le temps, plutôt que désigner telle ou telle action. En d'autres termes, le temps est une sorte de mise en relation entre les entités dans l'espace, celles-ci ayant comme caractère d'avoir un mouvement perpétuel.

¹ Selon G. Moignet, il s'agit de notre expérience répartie en deux choses, soit le nom, référé à l'espace, soit le verbe, référé au temps :



G. Moignet, *Systématique de la langue française*, p. 55.

Du fait que la relation entre l'espace et le temps est inséparable dans notre vision du monde, les deux catégories, nominale et verbale, seraient construites de manière similaire dans le système de pensée. Bien que cette hypothèse soit intéressante, nous devons la laisser de côté pour une autre recherche.

Il s'ensuit que le verbe, en tant que tel, peut posséder un même contenu sémantique (ou un même sémantème) que le nom, bien qu'il entame une autre opération que celui-là dans la mise en discours.

Par exemple, le nom, *chant* et le verbe, *chanter* partagent des signifiés sensiblement identiques. Ce qui distingue ces deux mots, c'est que le premier présente cet événement par l'opération de **quantification** :

un
+ *chant*
le

En revanche, le dernier doit son existence à la représentation temporelle :

chantaïs
chantes
chanteras

Faisant cela, le nom et le verbe, appartenant au lexique, peuvent entrer dans le domaine du discours, en permettant de s'identifier à une réalité quelconque.

Une telle distinction entre les deux composants de phrase n'est pas nécessairement applicable à toutes les langues particulières. Par exemple, en coréen, on ne connaît pas les articles défini et indéfini pour le nom et les conjugaisons de ce type pour le verbe, comme nous l'avons mentionné dans la première partie.

1.2. Classification sémantique des verbes

Dans cette section, nous parcourrons brièvement une classification des verbes sur le plan sémantique. Nous avons dit que les verbes, plus exactement les procès, représentent l'événement dans la relation avec le temps.¹ Mais, il apparaît que chacun contient sa propre durée, impliquée dans son contenu lexical. Ici, nous nous contenterons d'exposer les classes verbales proposées par Z. Vendler.² Ce dernier établit quatre types de verbes comme suit :

- I. Verbes d'état
- II. Verbes d'activité
- III. Verbes d'accomplissement
- IV. Verbes d'achèvement

Pour justifier sa thèse, Z. Vendler propose certains critères : la **forme progressive**, le **bornage**, et la **momentanéité**. Sans trop déformer ses idées, nous essayerons de reconstruire ces types de verbes. D'une part, nous commençons par les répartir en deux grands groupes, compte tenu du critère [+/- dynamique]. Le verbe d'état est de caractère [-dynamique], alors que les trois autres, regroupés sous le nom de verbes d'action, sont marqués par la dynamité.

Cependant, cette notion de dynamité ne va pas sans poser des questions, quoiqu'elle soit un critère essentiel dans la catégorisation sémantique des verbes. Car le verbe, qui doit son actualisation au rapport temporel, se comporte de façon « dynamique », que ce soit un verbe d'état ou d'action.

¹ « Généralement, on précise par ailleurs que la notion de procès renvoie à des entités qui, douées d'une durée interne, doivent se situer dans le temps, ce qui expliquerait aussi, au moins pour les langues indo-européennes, l'association (nécessaire) du verbe avec les morphèmes de temps et d'aspect. » A. Lipsky, « Définition du verbe et types de procès », p. 268.

² Nous nous référerons à l'article écrit par R. Martin, « Temporalité et classes de verbes », in *L'Information grammaticale* n° 39, pp. 3-8.

Ici, nous devons considérer la nature dynamique comme « changement interne » et non pas comme mouvement provoqué par l'agent.¹ Il nous paraît plus clair de distinguer le verbe d'état des autres types de verbe selon la forme progressive (comme en anglais, *-ing*), étant donné que le verbe d'état ne l'admet jamais.

D'autre part, les verbes d'action sont dominés par des critères de bornage et de momentanéité. Le trait [-borné] caractérise le verbe d'activité, alors que celui de [+borné] marque les verbes d'achèvement et d'accomplissement, parmi lesquels le premier seul est discerné par la momentanéité. Résumons les classes du verbe selon les critères comme ceci :

I. Verbe d'état : [-dynamique]

- *Je suis à paris jusqu'au 15 août.*
- *Le magasin est fermé.*

II. Verbe d'activité : [+dynamique], [-borné]

- *Il répand de l'eau sur le sol.*

**III. Verbe d'accomplissement : [+dynamique],
[+borné], [-momentané]**

- *Il trace un cercle.*
- *Il court un 10 m plat.*

IV. Verbe d'achèvement : [+dynamique], [+borné], [+momentané]

- *Il atteint le sommet.*
- *La bombe explode.*

Nous nous abstiendrons de faire des commentaires sur la classification des verbes, exposée pour fonder notre réflexion, qu'elle n'est pas directement liée à notre sujet.

¹ Il n'est pas toujours facile d'établir une distinction entre [+dynamique] et [-dynamique] parmi les verbes, considérés comme partie du discours, en particulier pour les verbes de modalité. « Alors qu'on pourrait tout aussi bien faire l'hypothèse selon laquelle, tout comme la notion de temps avec laquelle elles sont évidemment liées, les catégories de 'dynamisme' et de 'statisme' ne peuvent renvoyer qu'à des construits du discours, et qu'il ne faut donc les étudier que par rapport au verbe actualisé. », A. Lipsky, « Définition du verbe et types de procès », p. 273.

2. Catégories verbales en français

Dans ce chapitre, nous allons parler des catégories verbales du français nécessaires pour notre sujet de réflexion, c'est-à-dire le mode, le temps, l'aspect et la personne.¹

2.1. Définition

Avant de définir le terme de catégorie grammaticale, voyons séparément les deux mots. Le mot « catégorie » désigne l'ensemble des éléments ayant en commun une certaine propriété. Le mot « grammatical » vient, évidemment, du mot « grammaire ».

Qu'est ce que la grammaire ? C'est l'assemblage des règles pour relier les composants d'une phrase. Chaque composant, appartenant à une langue, prend en charge une fonction syntaxique pour mettre en valeur son effet de sens dans le discours.

Revenons au terme de catégorie grammaticale. Celle-ci est définie comme « les notions qui s'expriment au moyen des morphèmes ».² Plus exactement, les morphèmes grammaticaux³ fournissent les informations nécessaires pour saisir le lien entre les composants d'une phrase. Il est évident qu'ils sont, le plus souvent, reliés à un mot lexical quelconque.

¹ Bien que la voix soit une des catégories importantes dans cette langue, nous n'en parlerons pas. Car la voix a peu de rapport avec notre sujet principal.

² J. Vendryes, *Le Langage*, p. 106.

³ Le mot lexical lui-même se compose de morphèmes lexicaux et de morphèmes grammaticaux : « Parmi les morphèmes lexicaux, on placera : - les radicaux, les suffixes, les préfixes. Parmi les morphèmes grammaticaux, on placera : - les désinences verbales, les marques de genre et de nombre de l'adjectif, les marques de nombre (et éventuellement de genre) du nom. », S. Rémi-Giraud et al., *Le Taste-mots dans les arbres*, p. 10.

En français, le nom possède deux catégories grammaticales : le *genre* et le *nombre*. Le verbe en a cinq : le *temps*, le *mode*, la *personne*, l'*aspect* et la *voix*. Les trois premières catégories n'ont recours qu'aux morphèmes grammaticaux, ce qui relève de la morphologie, tandis que les deux dernières sont exprimées par l'auxiliarité, donc faisant partie de la syntaxe. Le temps, le mode et la personne jouent un rôle essentiel dans la construction d'une forme verbale.

Notons, pour terminer, que la construction des catégories grammaticales est loin de l'universel pour toutes les langues. Même si chaque langue connaît des notions de ce genre, le moyen de les représenter est formé d'une façon spécifique selon la nature de son système linguistique. Le nombre des catégories est également varié parmi les langues, comme l'est la formation des morphèmes.

De ce fait, nous nous demandons si la catégorisation des morphèmes grammaticaux serait un des indices pour exploiter la relation entre les structures mentale et linguistique. Il s'agit d'un domaine morphologique. G. Guillaume écrit déjà que la morphologie est une science de la structure des pensées.

En tant qu'un des domaines linguistiques, le domaine morphologique traite de la structure grammaticale interne, plus précisément des formes minimales qui servent d'unités de base de cette structure.¹ De plus, la différence entre les formes verbales relève de ce domaine linguistique, alors, il est préférable que notre recherche commence à examiner les catégories verbales du français, du point de vue de la morphologie verbale.

¹ J. Lyons, *Language & linguistics*, p. 103.

2.2. Éléments des catégories verbales

2.2.1. Modes

2.2.1.1. Définition

Avant d'aborder la catégorie du mode (ou mode verbal), il nous semble intéressant de discuter la notion de mode en l'opposant aux **types de phrase**. Souvent, ces deux notions s'utilisent pour désigner la même chose. En ce qui concerne le type de phrase, Ch. Bally considère que le type de phrase est déterminé selon que le procès est jugé réalisé ou non, désiré ou non, ou accepté avec joie ou avec regret par le sujet parlant ou par quelqu'un d'autre que le sujet parlant.¹

Il est donc probable que le type de phrase sera fonction non seulement du jugement ou du sentiment du sujet parlant vis-à-vis du procès, mais aussi du rapport avec son interlocuteur. Il se trouve quatre types de phrase différents en français : assertive, interrogative, impérative et optative.

A côté de ces types de phrase, le mode verbal marque traditionnellement « l'attitude du sujet parlant à l'égard de son propre énoncé ». C'est la manière dont on envisage le procès. Par exemple,

« l'indicatif le présente dans sa réalité (*il est venu*), par opposition au subjonctif qui l'apprécie dans sa virtualité (*qu'il vienne*). »²

En plus de ces deux modes, qui sont des **modes de pensée**, il existe un autre mode : l'impératif. Puisqu'il est plutôt un **mode de parole**, nous l'avons exclu de notre travail.

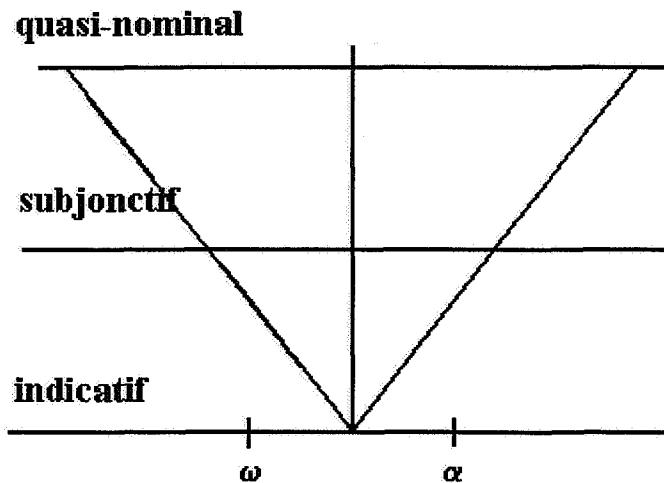
¹ Cité par J. Dubois, *Dictionnaire de linguistique*, p. 320.

² M. Riegel et al., *Grammaire méthodique du français*, p. 287.

Pour finir, le type de phrase concerne le rapport du sujet parlant avec son interlocuteur, tandis que le choix du mode verbal s'effectue à l'intérieur du sujet parlant. Pour certains cas, il est tellement fixé suivant tel ou tel contexte linguistique que nous utilisons le mode d'une façon mécanique, quand il s'agit des modes indicatif et subjonctif.

2.2.1.2. Composition

A propos du système modal, nous adopterons le point de vue psychomécanique, proposé par G. Guillaume.¹ Selon sa théorie, l'organisation du système modal du français se réalise en parallèle avec un processus de formation de l'image de temps effectué au sein de l'esprit humain. Au fur et à mesure, elle donne naissance aux modes quasi-nominal, subjonctif et indicatif, représentés tels que :



[Figure] 5. Représentation de l'image-temps

Le mode quasi-nominal se caractérise non seulement par la formation de l'image de temps **en puissance**, donc restant virtuelle, mais aussi par une

¹ Voir G. Guillaume, *Temps et verbe*, p. 9.

absence de personne dans la mise en opération du discours. En tant que mode impersonnel, il contient l'infinitif et les participes présent et passé.

Dès le **mode subjonctif**, nous découvrons l'apparition du marqueur de personne. Selon G. Moignet, « la personne symbolise le départ de la tension verbale, son opérateur, son instant de causation ».¹ C'est pourquoi nous l'appelons **mode personnel**.

Cependant, il n'a pas encore totalement évolué du point de vue de temps opérationnel, en restant dans le monde virtuel. Nous ne pouvons pas avoir la tripartition temporelle sans une coupure avec le présent. Cela n'empêche pas d'opposer le subjonctif présent au subjonctif passé. Mais il s'agit de la question de l'aspect et non du temps. Donc, le temps futur n'a pas de statut formel dans ce mode.

Quant au **mode indicatif**, il connaît une réalisation du temps complète en possédant la répartition en trois époques : le présent, le passé et le futur. Ici, le moment présent, coïncidant avec le moment de parole sert de repère et il oppose le passé au futur dans la représentation temporelle du discours. En général, l'indicatif est considéré comme « mode du réel ». Autrement dit, il envisage les procès sous l'angle de leur lien avec la réalité et non plus comme virtuels.²

¹ G. Moignet, *Systématique de la langue française*, p. 91.

² H. Curat, *Morphologie verbale et référence temporelle*, p. 114.

2.2.2. Temps grammaticaux

2.2.2.1. Définition

Commençons à poser la définition de la notion de temps grammatical comme :

« le processus d'actualisation qui permet de situer le procès par rapport au moment de l'acte d'énonciation : trois positions - avant, pendant, après – sont possibles, qui déterminent trois ‘temps’, passé, présent, futur.»¹

Selon la définition présentée, le temps grammatical est chargé de marquer le positionnement du procès par rapport au locuteur, qui est à la fois l'observateur des faits et le locuteur de ceux-ci. La présence du locuteur, autrement dit le moment où ce dernier parle (moment de parole = MP), est considérée comme référence temporelle dans la détermination temporelle : le passé, le présent et le futur.²

Nous avons trouvé une définition intéressante du temps. Elle est donnée par N. Beauzée, lorsque ce dernier, en tant que collaborateur de la grande *Encyclopédie*, expose son système dans l'article « Temps » :

« Les TEMPS sont les formes du verbe, qui expriment les différents rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée. »³

Nous aimerais considérer que grammaticaliser la notion du temps, c'est expliciter la relation d'ordre entre l'événement, en tant qu'entité, et son

¹ S. Rémi-Giraud, « Les Grilles de procuste : description comparée de l'infinitif en français, grec ancien, allemand, anglais et arabe », p. 26.

² « Le temps dont parle l'indicatif est le temps du monde du locuteur, le monde réel, et l'apparition du locuteur (L) définit dans ce temps trois moments : l'actuel, ou présent, occupé par L; l'antérieurement actualisé, ou passé, qui n'est plus occupé par L; et l'éventuel, ou futur, sans contact encore avec L. », H. Curat, *Morphologie verbale et référence temporelle*, p. 140.

³ Cité par M. Le Guern, « Notes sur le verbe français », p. 12.

existence dans le monde. Ici, le terme de « monde » désigne l'environnement du locuteur.

2.2.2.2. Deux niveaux d'analyse : conceptuel et formel

D'une manière générale, nous pensons que la notion de temps pourrait être universelle, mais il n'est pas sûr que les notions de passé, de présent et de futur soient également universelles dans la plupart des langues.¹

Dès le départ, nous avons souvent évoqué que la manière de représenter les concepts est différente d'une langue à une autre. Si nous suivons cette idée, cette notion de temps doit être mise en forme de façon différente dans les communautés linguistiques.

Pour défendre cette position, nous recourons aux explications données par E.T. Hall qui s'intéresse au rapport du temps avec la culture :

« Dans toutes les langues occidentales, le temps est traité comme un flux continu composé d'un passé, un présent et un futur. Nous avons réussi, en quelque sorte, à concrétiser ou extérioriser la manière dont nous nous représentons le passage du temps. (...) »

Alors que dans la langue hopi, les verbes ne se conjuguent ni au passé, ni au présent, ni au futur. Ils n'ont pas de temps, mais indiquent la validité d'une affirmation – la nature de la relation entre celui qui parle et sa connaissance, ou son expérience de ce dont il parle. »²

Donc, il nous faut quitter la dimension du temps dit objectif, en admettant qu'il en existe une autre, celle du temps relatif au langage, lorsque nous voulons exploiter la représentation linguistique du temps.

¹ Par exemple, chez les Hopi, ils « n'ont pas même un mot dans leur vocabulaire pour désigner le temps. Ils connaissent cependant le temps : Chez les Hopi, les prêtres du soleil font des observations très précises des solstices et établissent un calendrier des cérémonies religieuses. », E.T. Hall, *La Danse de la vie – Temps culturel, temps vécu*, p. 14.

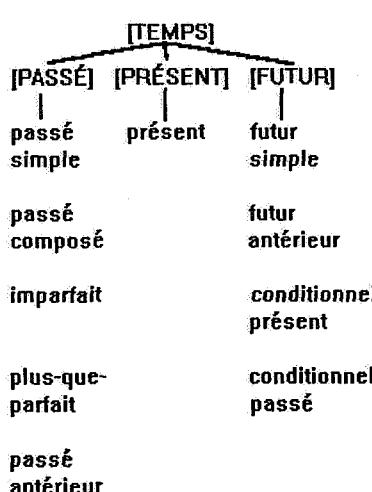
² E.T. Hall, *Ibid.*, p. 48.

Compte tenu de ce point de vue, nous voulons distinguer deux niveaux d'analyse à propos de la notion de temps : « le niveau **notionnel** et le niveau **formel** ». D'une part, nous prendrons [PASSÉ], [PRÉSENT] et [FUTUR] - en majuscule pour les distinguer de leur forme.

D'autre part, ces notions de temps seront munies respectivement des marqueurs grammaticaux. Ceux-ci sont appelés temps verbaux en français en raison de leur attachement au verbe.

En français, nous observons le grand écart qu'il y a entre les notions de temps et leurs marqueurs formels. Par exemple, pour le [PASSÉ], nous avons le *passé simple*, l'*imparfait*, le *plus-que-parfait*, etc.

Quant au [FUTUR], il y a le *futur catégorique* et le *futur hypothétique*, si nous empruntons les termes guillaumiens. Seul le [PRÉSENT] apparaît unique dans ce système. Voici le schéma des temps verbaux en français :



[Figure] 6. Composition des temps verbaux en français

Ce schéma nous montre la richesse des marqueurs du temps sur le plan morphologique. Comme nous l'avons mentionné, à l'intérieur d'une même notion, nous observons plusieurs formes différentes, excepté pour la notion de [PRÉSENT].

Pourquoi existe-t-il un tel phénomène dans cette langue ? D'une part, suivant qu'il s'agit du temps absolu ou relatif, nous aurons différentes formes grammaticales.¹ Une telle distinction porte sur la question de la référence temporelle. Le moment désigné par le temps verbal se situe par rapport aux deux repères :

« Il est courant depuis Reichenbach d'envisager que ce moment soit déterminé par rapport au moment de l'acte de parole d'une part et à un second moment de référence. »²

D'autre part, la grammaire française exige la « concordance temporelle » entre des événements successifs. Cette concordance pourrait refléter la mise en ordre des événements sur l'axe linéaire, relativement à la fois au MP et au moment d'un événement de repère.

Pour le français, qui respecte cette concordance de temps, le moment de parole sert de référence temporelle non seulement pour le temps absolu, mais aussi pour le temps relatif :

Je croyais qu'il viendrait demain.

Quand il m'avait téléphoné, je lisais mon journal.

Dans ces exemples, les deux verbes principaux se situent au passé par rapport au MP. Pour ceux qui sont dans la phrase subordonnée, il y a deux sortes de détermination :

- ce qui est passé par rapport au MP;
- ce qui est passé par rapport à l'événement de repère, qui est passé.

¹ Quelques exemples :

Il vient. / Il viendra demain.

Je crois qu'il viendra demain. / Je croyais qu'il viendrait demain.

Quand il m'avait téléphoné, je lisais mon journal. / S'il pleuvait, je ne sortirais pas.

² J-P Confais, *Temps, mode et aspect*, p. 127.

Ainsi nous avons le plus-que-parfait qui marque une telle distance temporelle par rapport au MP. Il en va de même pour le conditionnel temporel ayant pour sens la postériorité dans le passé.

2.2.3. Aspect

Si le temps grammatical tient à la localisation de l'événement sur l'axe linéaire, la notion d'aspect attribue au procès une certaine mesure quantifiée. Voici sa définition, extraite d'un manuel de grammaire française :

« Indépendamment de toutes considérations chronologiques, tout processus implique en lui-même du temps, une durée plus ou moins longue pour se développer et se réaliser. »¹

Dans le système verbal du français, la décision aspectuelle se réalise par l'état d'accomplissement du procès : soit *accompli*, soit *non-accompli*. Quantifier le procès, c'est repérer une certaine durée (ou la somme des instants) que le procès contient dans le temps. Par conséquent, la détermination aspectuelle n'est-elle pas liée à la vision vis-à-vis du procès ?

Il est probable que le découpage du temps n'est pas seulement dû à l'état de l'accomplissement mais aussi au procès lui-même. Le sémantisme du verbe nous amène à prévoir la caractérisation de l'aspect. C'est pourquoi nous avons traité préalablement la classification sémantique des procès.²

¹ M. Riegel et al., *Grammaire méthodique du français*, p. 291.

² Nous devrions distinguer la notion de **verbe** et celle de **procès**, selon leur position. La première appartient aux parties du discours, donc en langue, tandis que la deuxième est sa réalisation concrète dans le temps. Pour notre part, nous les emploierons, sans vraiment les distinguer.

Cependant l'aspect, quoiqu'il soit inhérent au verbe lui-même, appelé **temps impliqué**¹ chez G. Guillaume, n'est pas loin de la modalisation du procès vis-à-vis de son déroulement. Nous découvrons une thèse intéressante à ce propos. Pour éclairer l'opposition de l'aspect au « mode d'action », Jacobsohn propose que :

« le perfectif et l'imperfectif sont(...) des formes de représentation subjective. Autrement dit, on exprime par celles-ci comment le locuteur voit le déroulement de l'action ».²

Il s'agit de la vision subjective du sujet parlant par rapport au procès dans l'énonciation. Bien que la définition de l'aspect citée nous attire, nous ne pouvons nous détourner des problèmes qu'elle poserait dans son interprétation.

Rappelons d'abord qu'elle est établie à l'opposé du **mode d'action** (en allemand, *Aktionsart*), défini contrairement comme « un procès objectif se déroulant en dehors du sujet pensant »³.

Si Jacobsohn fait une distinction entre l'aspect comme ‘vision du sujet’ et le mode d'action comme ‘particularité intrinsèque du procès’, nous ne retenons que le premier pour notre réflexion, de peur que la description détaillée ne dévie notre sujet.

Selon cette définition, l'aspect est un concept qui croise le temps et le mode en s'approchant des deux termes. En d'autres termes, deux questions, c'est-à-dire celles de savoir quand (dans quelle époque) l'action se passe et

¹ Un temps impliqué est « celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe ».

Pour le temps expliqué, « ce n'est pas le temps que le verbe retient en soi par définition, mais le temps divisible en moments distincts – passé, présent, futur et leurs interprétations – que le discours lui attribue. », G. Guillaume, « Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe », in *Langage et science de langage*, p. 48.

² Cité par D. Samain, dans la préface du livre traduit par lui-même et intitulé *Les Rapports temporels fondamentaux et leur expression linguistique : contribution à la question de l'aspect et du temps*, de E. Koschmieder, p. XVIII.

³ Cité par D. Samain, in *Ibid.*, p. XVIII.

comment elle est perçue, se rencontrent dans la catégorie de l'aspect. En revanche, celui-ci prend comme support le temps pour marquer l'action dans l'espace temporel.

2.2.4. Personne

En français, le verbe se conjugue selon la personne, quand il s'agit des modes personnels, soit le subjonctif et l'indicatif. Selon G. Moignet, « le verbe a une nature complexe, puisqu'il implique ensemble la notion d'un comportement et celle d'un être concerné par ce comportement. »¹

Donc, la première notion tient au procès lui-même, tandis que la deuxième est perçue par l'accord de la personne verbale avec le sujet, qui est concerné par le procès.

Dans ce système de personne, nous avons trois sortes de morphèmes personnels. Quand le locuteur parle de lui-même, c'est la première personne. La deuxième personne désigne l'allocataire et la troisième est un exclu de l'acte de langage (délocuté). Il y a également une autre déclinaison selon le nombre des personnes : *singulier* et *pluriel*.

Outre la personne verbale, il existe le **pronom sujet** qui exprime plus clairement la personne désignée. Il n'est pas intégré dans le système verbal mais étroitement associé à celui-ci. Le pronom sujet, partie de la langue, se transforme en mot de discours au moment où il se rejoint avec le verbe.²

¹ G. Moignet, *Systématique de la langue française*, p. 61.

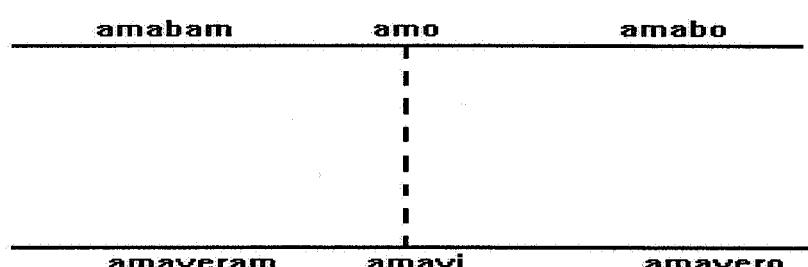
² G. Moignet, *Ibid.*, p. 91.

Ce qui nous attire en particulier, c'est le rôle de la personne verbale dans la construction de la phrase. Car la catégorie de personne verbale n'existe pas dans le système coréen. En outre, il est fréquent de supprimer les pronoms personnels, en particulier le pronom sujet et parfois celui d'objet dans l'énoncé, à condition que l'énoncé ne soit pas incompréhensible.

2.3. Structure du système temporel du français

Quant au système temporel en français, nous nous contenterons de parcourir la thèse de G. Guillaume, présentée dans son livre, *Temps et verbe*. Ce linguiste expose que ce système temporel doit se construire, pour chaque langue, différemment suivant son développement par rapport à telle ou telle des oppositions qu'il enferme.¹

Il affirme qu'en français, l'axe du temps est fondé sur l'opposition des éléments constitutifs à l'intérieur du présent lui-même, tandis que celui du latin se dessine dans l'opposition du présent au passé comme ceci² :

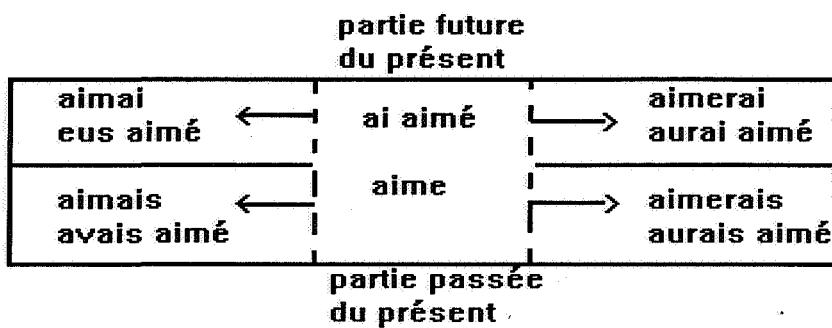


[Figure] 7. Structure temporelle latine

¹ G. Guillaume, *Temps et verbe*, p. 2.

² G. Guillaume, *Ibid.*, p. 2-3.

La structure temporelle du latin s'établit par deux lignes horizontales. La ligne du haut, nommée **horizon de présent** représente le niveau auquel opère la conscience actuelle, tandis que celle du bas, nommée **horizon de parfait**, le niveau auquel, dans la profondeur de la pensée, opère la mémoire.¹



[Figure] 8. Structure temporelle française

Quant à la structure temporelle du français, chaque époque se partage par la partie passée et la partie future du présent. Si, à propos de l'époque passée, les formes verbales, *aimai* et *eus aimé*, appartiennent à la partie futur du présent, les autres, *aimais* et *avais aimé*, appartiennent à la partie passée du présent.

Il en va de même pour l'époque future. Les formes, *aimerai* et *aurai aimé*, sont dans la partie future du présent, tandis que les autres, *aimerais* et *aurais aimé*, relèvent de la partie passée du présent. L'auteur souligne ainsi que le système temporel du français est symétrique.

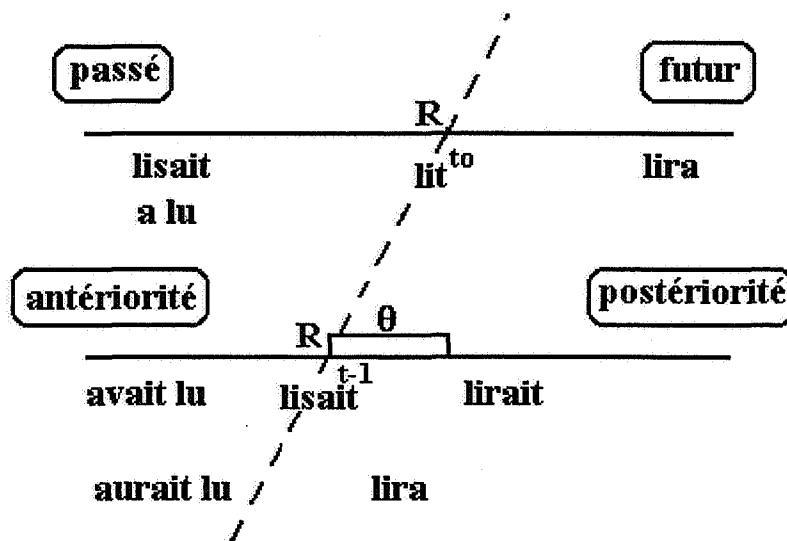
La symétrie des expressions temporelles se retrouve par rapport à deux sortes de repère : soit le moment présent, qui coïncide avec le moment de parole, soit le moment décalé de celui-ci. Pour ce dernier cas, le repère peut être passé ou futur par rapport au présent :

¹ G. Guillaume, *L'Architectonique du temps*, p. 26.

Passé	Repère	Futur
<i>Il lisait</i>	<i>Il lit</i>	<i>Il lira</i>
<i>Il a lu</i>		
Antériorité	Repère	Postériorité
<i>Il avait lu</i>	<i>Il lisait</i>	<i>Il lirait</i>
<i>Il aurait lu</i>		<i>Il lira</i>

Nous présenterons, sous forme de figure, la relation temporelle du procès avec chacun des deux repères de temps : soit le moment de parole (t_0), soit le moment d'événement, qui est passé (t_1).

Nous emploierons donc les notions d'antériorité et de postériorité par rapport au moment de repère (coïncidé avec la simultanéité). Faisant cela, nous arriverons à éclaircir la question de la distance temporelle en français.



[Figure] 9. Relation temporelle des procès avec la référence en français

Sur ce schéma, le symbole, θ , marque la distance temporelle entre le moment de parole (t_0), et le moment d'événement, qui est passé (t_1). Grâce à ce symbole, nous avons voulu montrer de façon plus nette la distance temporelle entre des événements par rapport au moment de parole, même au moment où il

perd sa fonction référentielle. A la différence du français, nous avons déjà évoqué qu'une telle distance temporelle ne se manifeste pas dans la forme verbale en coréen.

Maintenant, nous allons étudier spécialement trois formes verbales, l'indicatif futur, le conditionnel et le subjonctif. Ces temps expriment plus ou moins des événements à venir, qui sont notre thème principal.

